

CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND

Procès-verbal de la séance du Conseil Général du 11 décembre 2014

Il est 19h00 M. Christophe Rapin, Président, ouvre la séance. Mme Isabelle Blanchet, Secrétaire, tient le procès-verbal.

1. Appel

Le Président rappelle que le Conseil a légalement été convoqué et invite la Secrétaire à procéder à l'appel.

A l'appel de leur nom, 37 Conseillères et Conseillers répondent présents. 4 Conseillères, Conseillers sont arrivés en cours de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Général peut valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président soumet l'ordre du jour à l'approbation du Conseil sans qu'aucun membre du Conseil n'en réclame la lecture.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 12 juin 2014

Le Président demande si lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 12 juin 2014, annexé à la convocation, doit être donnée. Aucun membre du Conseil ne sollicite la lecture de ce procès-verbal.

Le procès verbal est accepté à l'unanimité.

4. Admission – Démission

M. Michel Testori est démissionnaire suite à son départ de la Commune.

M. Lucio Scorrano demande son admission au Conseil Général.

Le Président s'assure verbalement que le candidat remplisse les conditions légales pour devenir membre du Conseil Général, l'assermente séance tenante et le remercie de son engagement pour la Commune.

5. Budget 2015

Le Président rappelle que le préavis municipal relatif à l'adoption du budget 2015, ainsi que le budget 2015, ont été remis, avec la convocation, aux Conseillères et Conseillers.

Mme Chantal Maquelin, rapporteur de la Commission de Gestion-Finances procède à la lecture de ladite Commission. Celle-ci recommande d'adopter le préavis municipal tel que présenté.

M. Olivier Delay s'étonne de l'augmentation des charges, concernant les pompiers, pour un montant de CHF 24'000.00 qui figure sur le préavis. Le Boursier précise que le préavis ne concerne pas uniquement les pompiers mais que les charges comprennent toutes les associations intercommunales, sans oublier que la taxe non-pompier n'existe plus depuis le 31 décembre 2013 et que depuis le 1^{er} janvier 2014, la Commune fait partie de l'association du SDISPO. En réalité en comparaison au budget 2014, le groupe de comptes n° 650 Défense contre l'incendie présente une augmentation de CHF 1'200.00.

M. Eric Martin suggère de traiter les points n° 6, 7, 8 et 9 de l'ordre du jour avant la discussion sur le budget dans la mesure où ces points peuvent influencer le budget. Le boursier répond que seul le point n° 6 de l'ordre du jour, soit, l'augmentation des salaires des Municipaux et du Syndic, a un impact sur le budget étant donné que ceux-ci sont déjà prévus dans le budget 2015. Les autres préavis n'ont pas d'impact budgétaire.

Le Président propose de suspendre la discussion sur le point n° 5 de l'ordre du jour, budget 2015, afin de passer au point n° 6, adoption de l'augmentation des salaires des Municipaux et du Syndic, ce que le Conseil accepte.

6. Adoption de l'augmentation des salaires des Municipaux et du Syndic

Le Président rappelle que le préavis municipal relatif à l'adoption de l'augmentation des salaires des Municipaux et du Syndic a été remis aux membres du Conseil avec la convocation.

Mme Chantal Maquelin, rapporteur de la Commission de Gestion-Finances procède à la lecture du rapport de ladite Commission. Celle-ci recommande d'approuver le préavis municipal tel que présenté.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet au vote le préavis municipal.

Le préavis municipal relatif à l'adoption de l'augmentation des salaires des Municipaux et du Syndic est approuvé à l'unanimité.

5. Budget 2015 suite

Suite à l'acceptation du préavis municipal concernant l'adoption de l'augmentation des salaires des Municipaux et du Syndic, le Conseil peut reprendre le débat sur le point n° 5 de l'ordre du jour.

M. Patrick Simon demande une précision pour le compte n° 435.02 Vente d'eau à Orbe, car sur les comptes 2013, apparaît un revenu de CHF 47'200.00 alors qu'il n'y avait pas de revenu prévu pour le budget 2014. Le boursier informe que le budget 2014 a été présenté en décembre 2013 alors que les décomptes avec la Commune d'Orbe ont été établis en janvier 2014. Compte tenu de ce décalage, le compte n° 435.02 Vente d'eau à Orbe représente un rattrapage. Le revenu lié à cette vente équivaut environ à CHF 12'000.00 par année.

Mme Marianne Gaillard souhaite avoir un éclaircissement sur la part de l'enseignement secondaire qui diminue d'environ CHF 40'000.00 par rapport aux comptes 2013 et qui est plus ou moins compensé par la part de l'enseignement primaire qui augmente d'environ CHF 50'000.00.

Le boursier informe que simplement suite à la nouvelle loi sur la LEO, l'enseignement primaire comprend dorénavant les années scolaires de la 1^{ère} à la 8^{ème} (anciennement de la 1^{ère} à la 5^{ème}) et l'enseignement secondaire de la 9^{ème} à la 11^{ème} (anciennement de la 6^{ème} à la 9^{ème}).

M. Olivier Delay aimerait savoir pour quelle raison le groupe de compte n° 450 Ordures ménagères et déchets augmente d'environ CHF 7'000.00 par rapport au budget 2014. Le boursier répond que les habitants de la Commune trient très bien leurs déchets mais que du coup cela engendre plus de transport pour l'évacuation des ceux-ci car les bennes sont remplies plus rapidement. Il précise également que le budget est établi sur la base des factures reçues jusqu'à fin septembre. M. Olivier Delay demande s'il y aurait possibilité d'évacuer les déchets de la Commune dans un autre centre de tri. M. Jean-François Tosetti répond que la Commune n'a pas le choix car elle dépend de l'aire de récolte de Strid.

N'ayant pas d'autre question à ce sujet, le Président soumet le préavis municipal et le budget au vote.

Le préavis municipal relatif à l'adoption du budget 2015, ainsi que le budget 2015, sont acceptés à l'unanimité.

Le Syndic informe qu'il s'est penché sur les chiffres qui sont imposés par les différentes associations intercommunales et par le canton. Il est arrivé à la conclusion que ceux-ci représentent une portion de charges incompressibles de 52 % pour les comptes de 2013 de 54 % pour le budget 2014 et de 67 % pour le budget 2015. En contre partie, il n'y a rien qui puisse compenser cette augmentation des charges et la Municipalité n'aura certainement pas d'autre choix que de devoir se pencher sur la question du taux d'impôt communal.

7. Approbation du projet de réfection du mur de soutènement de la terrasse de la grande salle, avec octroi d'un crédit de CHF 60'000.00

Le Président rappelle que le préavis municipal relatif à l'approbation du projet de réfection du mur de soutènement de la terrasse de la grande salle a été remis, avec la convocation, aux Conseillères et Conseillers.

Mme Martine Peter, rapporteur de la Commission ad hoc procède à la lecture du rapport de ladite Commission. Celle-ci constate que la 2^{ème} variante proposée dans le préavis, soit la démolition totale du mur suivie d'une reconstruction, serait la plus appropriée. La Commission recommande d'adopter le préavis municipal tel que présenté. Cependant, elle souhaite que l'endroit soit signalé dès à présent et jusqu'à la fin des travaux afin d'éviter tout incident.

Mme Chantal Maquelin, rapporteur de la Commission de Gestion-Finances procède à la lecture du rapport de ladite Commission. Celle-ci recommande d'adopter le préavis municipal tel que présenté.

La Municipalité prend note de la proposition de la Commission ad hoc.

N'ayant pas de réaction à ce sujet, le Président soumet le préavis municipal au vote.

Le préavis municipal relatif à l'approbation du projet de réfection du mur de soutènement de la terrasse de la grande salle est accepté à la majorité suivante :

38 oui

0 non

3 abstentions

8. Approbation du projet d'assainissement de l'installation du chauffage du collège, avec octroi d'un crédit de CHF 65'000.00

Le Président rappelle que le préavis municipal relatif à l'approbation du projet d'assainissement de l'installation du chauffage du collège a été remis aux membres du Conseil avec la convocation.

Mme Martine Peter, rapporteur de la Commission ad hoc procède à la lecture du rapport de ladite Commission. Celle-ci estime que la pose de 6m² de panneaux solaires n'est pas suffisante et propose à la Municipalité de placer 8m² en lieu et place de 6 m². Elle propose également à la Municipalité de faire installer un chauffe-eau de 800 litres à la place d'un chauffe-eau de 480 litres comme envisagé dans le préavis municipal. Pour terminer, la Commission constate qu'une installation de chauffage à gaz serait plus propice à la situation. Elle recommande d'adopter le préavis municipal avec les amendements proposés.

La Municipalité se rallie aux propositions de la Commission ad hoc.

M. Etienne Weber estime que la pose de 8 m² de panneaux solaires et l'installation d'un chauffe-eau de 800 litres sont surdimensionnés sauf si la Commune pouvait envisager l'aménagement d'un appartement supplémentaire dans le bâtiment.

Mme Chantal Maquelin, rapporteur de la Commission de Gestion-Finances procède à la lecture du rapport de ladite Commission. Celle-ci recommande d'adopter le préavis municipal tel que présenté.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote le préavis municipal tel qu'amendé par la Commission ad hoc.

Le préavis municipal relatif à l'approbation du projet de réfection du mur de soutènement de la terrasse de la grande salle tel qu'amendé par la Commission ad hoc est accepté à la majorité suivante :

34 oui

1 non

6 abstentions

9. Approbation du projet de réaménagement de la déchetterie communale, avec octroi d'un crédit de CHF 75'000.00

Le Président rappelle que le préavis municipal relatif à l'approbation du projet de réaménagement de la déchetterie communale a été remis, avec la convocation, aux Conseillères et Conseillers.

Mme Martine Peter, rapporteur de la Commission ad hoc procède à la lecture du rapport de ladite Commission. Celle-ci recommande de refuser le préavis municipal. La Commission estime qu'au vu de l'investissement important afin d'effectuer les travaux nécessaires, il serait plus judicieux que la Municipalité présente un projet plus abouti lors de la prochaine séance du Conseil Général. Elle soumet deux propositions à la Municipalité : la première consisterait à mandater une autre entreprise de transport qui accepterait les nuisances actuelles liées aux chargements et déchargements des bennes, la seconde consisterait à l'élaboration d'un passage continu d'environ 4 mètres devant les bennes afin que les usagers bénéficient de meilleures conditions pour le déchargement de leurs déchets.

Mme Chantal Maquelin, rapporteur de la Commission de Gestion-Finances procède à la lecture du rapport de ladite Commission. Celle-ci recommande d'adopter le préavis municipal, tout en attirant l'attention de la Municipalité et du Conseil sur le niveau des dépenses d'investissement afin de garder une marge pour les investissements futurs.

M. Jean-François Tosetti précise qu'il s'agit bien de l'ensemble de la surface de la déchetterie qu'il est prévu de réaménager, soit un bétonnage autour et sous les bennes. Il informe que si la Municipalité choisissait la proposition de la Commission ad hoc en élaborant un passage de 4 mètres devant les bennes pour les usagers, cela nécessiterait une mise à l'enquête pour l'exécution des travaux alors que le préavis municipal permet d'éviter cette procédure. Quant au choix d'un autre transporteur, le problème pour le chargement et le déchargement des bennes restera le même. La Municipalité maintient donc son préavis.

M. Cédric Jeanmonod demande si cela ne serait pas plus simple de goudronner le sol de la déchetterie. M. Jean-François Tosetti répond que cela serait surtout beaucoup plus coûteux.

N'ayant pas d'autre réaction à ce sujet, le Président soumet le préavis municipal au vote.

Le préavis Municipal relatif à l'approbation du projet de réaménagement de la déchetterie communale est refusé à la majorité suivante :

12 oui

16 non

13 abstentions

M. Joël Burkhardt aimerait avoir plus de détail sur la conservation de la déchetterie en cas de fusion. M. Jean-François Tosetti répond qu'en cas de fusion, il est prévu que chaque Commune actuelle conserve sa déchetterie mais que fusion ou pas fusion, il faudra tôt ou tard trouver une solution pour le réaménagement de la déchetterie.

10. Communications du bureau

Le Président informe que le bureau du Conseil a reçu une pétition en vue d'aménager une zone 30 km/h dans le village et que celle-ci a été transmise à la Municipalité dans la mesure où elle relève de sa compétence.

Le Président rappelle qu'une séance d'information sur le projet de fusion aura lieu le mercredi 17 décembre à 20h à la grande salle.

Le Président remercie M. Olivier Delay pour son travail accompli en qualité de Vice-Président du Conseil et lui remet un présent.

Il remercie également la Vice-Présidente et la Secrétaire pour le travail accompli.

Il présente enfin ses meilleurs vœux aux membres du Conseil et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à la Municipalité ainsi qu'à tous les membres du Conseil.

11. Communications de la Municipalité

La Municipalité confirme avoir reçu la pétition relative à la création d'une zone 30 km/h et indique qu'elle va la traiter. Le Syndic informe que des démarches sont déjà engagées en ce qui concerne les problèmes de la circulation et qu'une séance avec la commission cantonale de circulation est prévue le 17 décembre, lors de laquelle la Municipalité obtiendra plus de précisions pour les différentes possibilités de mise en place de nouvelles restrictions. Il a participé, avec un Municipal, à une séance de formation sur les zones 30km/h.

Les travaux de réfection à Bois-Jolens sont terminés et la 1^{ère} couche de goudron sera posée tout prochainement.

Le Syndic informe qu'une conduite d'alimentation du Petit-Château a lâché au Crêt de la Forge et que la remise en état de cette conduite se fera en 2015, la fuite d'eau ayant été contenue en l'état.

En ce qui concerne la LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire) la Commune a déjà atteint le quota autorisé de 15 %, il n'y a donc plus de possibilité pour de nouvelles constructions mais il reste tout de même la possibilité de réfection pour les bâtiments déjà existants.

Au nom de la Municipalité, le Syndic remercie les membres du Conseil, le bureau du Conseil, ainsi que les Municipaux et l'employé communal pour leur dévouement tout au long de l'année et formule ses meilleures vœux de fin d'année.

M. Nicolas Biselx annonce qu'un trampoline est à disposition des enfants sur la place jeu.

Mme Valérie Rovero annonce qu'un « Biblio-Troc » ouvrira au début 2015 au Collège, dans une armoire se situant en face du bureau du contrôle des habitants. Le but est de permettre aux personnes d'amener un livre pour en prendre un autre.

Suite au glissement de terrain des Côtes de l'Orbe en 2012, M. Bertrand Gaillard informe que les travaux de réfection sont presque achevés et que le chemin sera réouvert aux piétons d'ici la fin de l'année.

De plus, il informe que le dernier contrôle du mur de soutènement se situant aux Grands Contours a révélé un écart de 3 cm depuis le précédent contrôle. Un géotechnicien a été mandaté et va présenter un rapport à la Municipalité. Il y a de fortes chances que la Municipalité doive faire effectuer des travaux de réfection d'ici 2 à 3 ans, ce qui représenterait un montant si situant entre CHF 50'000.00 et CHF 100'000.00.

M. Jean-François Tosetti annonce que la déchetterie sera fermée les mercredis 24 et 31 décembre et que suite à la demande qui avait été faite lors du dernier Conseil, le câble d'accès au chemin de la déchetterie est signalé de façon plus appropriée. Le dernier rapport de Strid montre que dans les containers se trouvaient uniquement des sacs taxés. M. Jean-François Tosetti relève et félicite les habitants de Montcherand qui se sont montrés bons élèves quant au tri de leurs déchets. Il rappelle que la Commune offre des sacs aux familles composées d'enfants jusqu'à leur 2 ans. Ceux-ci sont déduits directement sur la facture « petits comptes » établie à la fin de l'année. Les personnes âgées ou handicapées ayant des problèmes d'incontinence, sur présentation d'un certificat médical, peuvent également bénéficier de cette offre.

Suite à la demande qui avait été formulée lors du dernier Conseil Général, M. Jean-François Tosetti informe que les 2 crochets à l'extérieur du cimetière pour accrocher les chiens ont été posés.

12. Divers et propositions individuelles

Mme Marianne Gaillard remercie la Municipalité pour les écriteaux « parking manifestation » qui ont été posés dans le village mais souhaite que la Municipalité attire l'attention des organisateurs de manifestation afin que les véhicules soient stationnés sur la place mise à disposition et ainsi éviter qu'ils ne se parquent n'importe où dans le village. Le Syndic répond que les organisateurs et sociétés ont été informés. Il précise qu'à l'avenir une éventuelle répression pourrait être mise en palce. Le Président constate que lorsqu'il s'agit d'une manifestation sur base contractuelle, il est possible d'imposer l'usage des parkings officiels par contrat, mais que lorsqu'il s'agit d'une manifestation publique, aucune règle ne peut être convenue à l'avance et que les règles relatives à la circulation routière s'appliquent.

Mme Marie-Thérèse Tosetti propose à la Municipalité de faire poser un panneau supplémentaire vers le chemin du Battoir car beaucoup de personnes n'arrivent pas à trouver le parking public mis à disposition.

M. Etienne Weber souhaite que lorsque le bureau du Conseil convoque une Commission ad hoc, les coordonnées des membres de la Commission soient transmises au rapporteur afin de faciliter la prise de contact avec eux et pense qu'il serait agréable d'en informer également tous les membres concernés et non seulement le rapporteur.

De plus, il souhaite savoir quelle est l'augmentation des coûts des transports scolaires pour l'année. Le Syndic répond que les coûts des transports ont très peu augmenté pour l'ensemble des Communes. Le boursier informe que les coûts sont passés de CHF 1'680'000.00 à CHF 1'900'000.00 environ. Il s'agit d'une répartition fondée sur un principe de solidarité en tenant compte à hauteur de 50 % du nombre d'habitants et à hauteur de 50 % du nombre d'élèves concernés. Il convient d'ajouter que depuis l'adoption de la LEO des transports supplémentaires sont nécessaires. Le Syndic indique que par rapport à ce qui était initialement prévu, l'augmentation est moindre. Ceci dit, l'année dernière 2 bus « Car Postal » effectuaient des transports scolaires qui ont été remplacés par 6 minibus équipés de ceintures de sécurité. A cela s'ajoute la prise en charge des enfants, dont les parents travaillent et qui sont placés chez une maman de jour ou chez une autre personne, ce qui nécessite également leur transport.

Le Président informe que le règlement du Conseil stipule que la convocation d'une Commission ad hoc est transmise au rapporteur et que ce dernier doit prendre contact avec les membres afin de les informer. Le bureau prend note de la demande de la transmission des coordonnées téléphoniques des membres de Commission ad hoc. Il relève toutefois qu'il ne dispose pas de telles données.

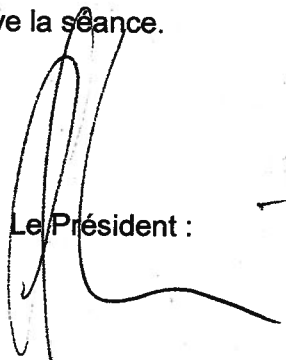
M. François Viret dit que le Conseil s'est prononcé sur le préavis municipal concernant le réaménagement de la déchetterie mais qu'il ne s'est pas prononcé sur le préavis de la Commission ad hoc. Le Président rappelle que la Commission ad hoc a proposé le refus du préavis municipal, que le vote a eu lieu et que la décision a été prise. La Municipalité a pris note des vœux de la Commission et en tiendra compte en réexaminant le projet.

Appel

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt les débats et demande à la Secrétaire de procéder à l'appel. A l'appel de leur nom, 42 Conseillères et Conseillers répondent présents.

Il est 20h25 lorsque le Président lève la séance.

Le Président :



La Secrétaire :



